

REGLEMENT DE JEU DIM « POCKETS »

(le « Règlement »)

1. Organisateur

Le jeu DIM POCKET (le « Jeu ») est organisé par Dim France, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 488 727 298, dont le siège social est situé 2 rue des Martinets, 92500 Rueil Malmaison, France (l' « Organisateur »). Ce Jeu est avec obligation d'achat et accessible via <https://www.dim.fr/jeu-dim-pocket/> du 08/02/2023 au 31/05/2023 inclus selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

2. Acceptation du Règlement

L'acceptation pleine et entière du présent Règlement se matérialise lorsque le participant coche la case précisant qu'il a pris connaissance et accepte les conditions du présent Règlement.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement, le participant sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du Prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

3. Conditions de Participation

Les participants doivent (i) être âgés d'au moins 18 ans, (ii) résider en France métropolitaine, Corse incluse, (iii) avoir acheté un produit de la marque DIM entre le 8 février et le 31 mai 2023 inclus sur le site internet DIM.FR ou dans une boutique DIM ou dans tous les hypermarchés et supermarchés de France ou une enseigne commercialisant des produits DIM Pockets Coton (Coton stretch, Coton Ecodim) et (iv) avoir une adresse email valide, pérenne et non temporaire pour participer.

La Participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. Elle ne peut se faire que par internet à l'exclusion de tout autre moyen.

Ce Jeu étant lié à l'acte d'achat, **les participants doivent conserver leurs tickets de caisse ainsi que le code-barres du produit acheté.** L'Organisateur procédera à une vérification de conformité de la preuve d'achat avant de remettre le Prix au gagnant.

4. Période de Participation

Le Jeu est accessible à l'adresse URL suivante <https://www.dim.fr/jeu-dim-pocket/> du 08/02/2023 à 00h00 au 31/05/2023 à 23h59 (heure française) inclus.

5. Modalités de Participation

Pour participer au Jeu, le participant doit pendant la période du Jeu se rendre à l'adresse URL suivante <https://www.dim.fr/jeu-dim-pocket/> et réaliser les actions suivantes :

1. Acheter un produit de la marque DIM de la gamme Pocket Coton (Coton stretch, Coton Ecodim) entre le 08/02/2023 à 00h00 et le 31/05/2023 23h59 inclus ;
2. Se connecter au site <https://www.dim.fr/jeu-dim-pocket/>, entre le 08/02/23 à 00h00 et le 31/05/23 23h59 inclus ;
3. Accepter le présent Règlement et cocher la case qui certifie que le participant n'est pas un robot ;
4. Remplir totalement et correctement le formulaire d'inscription et fournir les informations obligatoires demandées, à savoir : Nom, Prénom, Email, adresse, code postal, ville, numéro de téléphone, pour que son inscription soit validée. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.
5. Télécharger son ticket de caisse et le code-barres du produit.

Une fois que le participant a cliqué sur « participer », un message s'affichera pour confirmer au participant son inscription au tirage au sort final.

Une seule Participation par participant et par foyer est autorisée (même nom, même adresse postale, et/ou même adresse email). L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour s'assurer du respect de cette règle.

Les frais engagés par les participants dans le cadre du Jeu (frais de connexion à internet etc.) ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

En référence aux articles 323-1, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, les participants ayant développé ou utilisé des logiciels, matériels, automate ou tout autre dispositif pour jouer automatiquement au présent Jeu seront exclus et une plainte pourra être déposée par l'Organisateur pour tentative de fraude.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément fraudé.

6. Supports de communication du Jeu

Le Jeu sera communiqué aux moyens des supports promotionnels suivants :

- Stop-Rayons + leaflets
- Autres supports type PLV
- Post réseaux sociaux

7. Prix

Chaque gagnant sélectionné gagnera le prix suivant :

- Le portrait personnalisé d'une valeur estimée de cinquante euros (50 €) HT (le « **Prix** »).

Un nombre de 100 Prix sont à gagner. Un seul Prix sera attribué par gagnant. Le gagnant ne pourra pas obtenir la valeur de son Prix en argent ou demander l'échange de son Prix contre d'autres produits ou services. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.

Les Prix seront attribués dans la limite des lots disponibles. Les Prix sont strictement personnels, incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendus.

8. Sélection du gagnant

Le tirage au sort sera réalisé le 07/06/2023 à 11h00, par ordinateur parmi toutes les Participations valables reçues conformément au présent Règlement, et sous la supervision de l'agence be lemon 47 rue du capitaine Marchal 75020 Paris.

9. Information du gagnant

Dans les 15 jours du tirage au sort, le gagnant sera informé notifié par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Jeu. Dans les 7 jours à compter de la date de réception de l'email de notification, le gagnant devra répondre à celui-ci pour communiquer à l'Organisateur une adresse postale à laquelle le Prix lui sera livré. Si le gagnant ne répond pas et/ou ne communique pas une adresse postale complète dans le délai imparti, ledit gagnant perdra le Prix et l'Organisateur pourra désigner un autre gagnant selon le procédé décrit à l'article 8 ci-dessus. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées électroniques communiquées lors de la Participation seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Par conséquent, le participant est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa Participation et doit en cas de changement d'adresse postale, prendre les mesures nécessaires et permettre aux services postaux la communication du Prix gagné.

Le gagnant aura 7 jours après l'envoi du mail de notification pour transmettre sa photo par email à l'adresse suivante : production@belemon.com. Le gagnant devra fournir une photo de qualité optimale

(la photo doit être de bonne qualité, pas pixelisée en zoomant, sans filtre, en couleur et toutes les personnes doivent être sur une seule et même photo). La photo ne pourra pas comporter plus de 4 personnes. La photo sera, une fois réceptionnée par l'organisateur, transmise à l'artiste pour qu'il en fasse le portrait. Les portraits seront envoyés à tous les participants dans un délai de 6 à 7 semaines après avoir transmis leur photo. Le portrait sera envoyé via voie postale à l'adresse indiquée par le gagnant.

10. Droits de propriété intellectuelle

Les participants consentent, en participant au Jeu, à accorder à l'Organisateur le droit limité et non-exclusif d'utiliser, reproduire, représenter et diffuser leurs Participations, en rapport avec le Jeu, sur les supports suivants :

- Les panneaux digitaux des magasins de DIM et les magasins de ses partenaires ;
- Les sites internet de l'Organisateur et de toute société contrôlée par l'Organisateur ;
- Les réseaux sociaux, sur la page/le compte Facebook et Instagram de l'Organisateur, dédié au Jeu ou non ;
- La newsletter de l'Organisateur ;
- La presse écrite et numérique.

Ces droits sont accordés à l'Organisateur pour la durée du Jeu et pour une durée de six (6) mois à son issue, pour une utilisation en lien avec le Jeu, dans le monde entier. Les Participations ne seront cependant pas supprimées du compte Facebook et Instagram de l'Organisateur et y resteront visibles à l'issue de ce délai de six (6) mois.

11. Données Personnelles

L'Organisateur collectera et traitera les données personnelles des participants dans la mesure nécessaire à la conduite du Jeu, notamment la sélection du gagnant et la remise du Prix, conformément à sa Politique de données personnelles accessible ici <https://www.dim.fr/protection-des-donnees/privacypolicy.html>.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès en contactant l'Organisateur à : Dim France SAS, 2 rue des Martinets, 92500 Rueil Malmaison, France. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir la copie d'un titre d'identité et de Participation. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL). Les données personnelles des participants seront conservées pour le temps nécessaire à l'organisation du Jeu et la délivrance du Prix et seront supprimées dans un délai de six (6) mois à compter de la fin du Jeu.

12. Réclamations

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse électronique production@belemon.com en mentionnant en objet du message « Jeu Pockets ». Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de Participation au Jeu telle qu'indiquée au présent Règlement.

13. Responsabilité

L'Organisateur sera uniquement responsable en cas de faute ou de négligence ou de violation de ses obligations ayant causé un dommage direct aux participants.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des éventuelles erreurs relatives aux données communiquées par le participant.

L'Organisateur ne sera pas responsable de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du Prix par le gagnant qui soit non-conforme à sa destination.

L'Organisateur ne sera pas responsable si dans le cas d'un évènement de force majeure, tel qu'un virus, un bogue informatique ou toute autre évènement remplissant les conditions de la force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil), l'Organisateur était amené à annuler, réduire, prolonger, reporter ou modifier le Jeu. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels incidents techniques liés à Internet ou à l'équipement informatique des participants.

14. Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Aymeric MAZARI, Huissier de Justice Associé au sein de l'étude DE LEGE LATA - CDJA, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Paris, 39 rue de Liège 75008 Paris et peut être consulté gratuitement sur <https://www.dim.fr/jeu-dim-pocket/règlement> pendant toute la durée de validité du jeu (soit jusqu'au 30/05/2023 inclus) Droit applicable – Tribunaux compétents

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Toute modification du présent règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de Maître Aymeric MAZARI, Huissier de Justice Associé au sein de l'étude DE LEGE LATA - CDJA, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Paris, 39 rue de Liège 75008 Paris ou tout Huissier de l'Etude.

15. Droit applicable – Tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés au Jeu ou au présent Règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.